



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical
du 16 octobre 2009*

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 16 OCTOBRE 2009**

Le comité syndical s'est réuni le 16 octobre 2009 à la Salle des Fêtes de Fort-Mahon Plage, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Francis LEC
- Monsieur Pierre LINEATTE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame QUIGNON – LE TYRANT
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Christine LEFEVRE
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Michel BOULOGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Alain BELPAUME
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Eric DOYEN
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Hugues de MALEISSYE-MELUN
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Angèle SONTA
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Christine LOURDEL
- Madame Isabelle de LIEGE
- Monsieur Pascal TELLIER
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jacques PECQUERY

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

RELEVÉ DE DECISIONS

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

1 - Rapport d'information – Compte Administratif 2008 – Avis de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie

2 - Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du Syndicat Mixte.

3 - Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire de Destination Baie de Somme.

COMITE SYNDICAL

4 - Attribution d'une délégation générale de signature par le comité syndical au Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer une délégation générale de signature au Président, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5 - Marchés publics sans formalités préalables

Attribution d'une délégation générale de signature du comité syndical au profit du Président pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer une délégation générale de signature au Président, conformément aux dispositions des articles L2122-22 4° et L 2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les marchés sans formalités préalables.

6 - Délégation de compétence en matière d'emprunts

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner délégation au Président en matière d'emprunt conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées ci-dessus et l'autorise, le cas échéant à solliciter, auprès du Conseil Général, la garantie des emprunts contractés.

7 - Ouverture d'une ligne de trésorerie – Choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, économiquement la plus avantageuse compte tenu de l'absence de frais de commission et de dossier et autorise le Président à signer le contrat.

8 - Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – Régie d'avances

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à imputer cette dépense d'un montant de 247,50 € sur les crédits inscrits au budget du Syndicat Mixte.

9 - Congrès des Parcs Naturels Régionaux de France Saint-Laurent-du-Pont (Isère) - Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais d'inscription, de déplacement, de repas (sur justificatifs) et d'hébergement relatifs à ce congrès.

9 Bis - SALON "COMMERCE EQUITABLE"

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge l'ensemble des frais pour un montant total de 395,75 € ainsi que ceux correspondant au transport en commun.

10 - Convention relative à l'attribution d'une aide du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour l'animation liée au document d'objectifs Natura 2000

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention financière jointe à la présente délibération et l'autorise à la signer.

11 - Commune de Cambron – Convention d'assistance pour la mise en œuvre du contrat Natura 2000 dans le marais communal

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la convention avec la commune de Cambron et la Fédération des Chasseurs, jointe à la présente délibération et l'autorise à la signer.

12 - Demande de domiciliation de l'Association «Collectif Baie de Somme » à la Maison RAMSAR à Port-le-Grand

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à cette demande de l'Association et autorise cette domiciliation à titre gracieux qui n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

13 - Protection des zones urbanisées du Vimeu

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ce programme, à solliciter ce financement auprès du Conseil général et à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant, conformément au Code des Marchés Publics.

14 - Réserve Naturelle – Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte et les associations à but sportif ou récréatif

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention cadre entre le Syndicat Mixte et les Associations à but sportif ou récréatif, jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

15 - Traitement des déchets - Convention avec la Communauté de Communes Baie de Somme Sud

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention avec la Communauté de Communes Baie de Somme Sud, jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

16 - Sollicitation de l'Agence de l'Eau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, pour la mise en œuvre de ces plans de gestion, à solliciter les financements de l'Agence de l'Eau (50 %), du Conseil Régional de Picardie (25%) et du Conseil Général de la Somme (25%), ainsi qu'à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

17 - Campagne de chasse 2009 – 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses relatives au paiement des factures correspondant aux prix des bracelets chevreuils et sangliers.

18 - Cotisation 2010 au profit de l'Office de Tourisme de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à payer une cotisation de 66 € à l'Office de Tourisme de Fort-Mahon Plage.

19 - ZAC du Royon – Aménagement de l'entrée de ville de Quend – Budget annexe – Extension des réseaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur le principe de l'extension des VRD de l'Ile aux Oiseaux et autorise le Président à lancer les consultations pour l'engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux et le lancement des appels d'offres de travaux.

20 - Centre conchylicole : convention relative à l'attribution d'une aide financière du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) au Syndicat Mixte au titre de la construction des parties collectives d'un centre conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le plan de financement ainsi que la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

21 - Commune de Mers-Les-Bains : Etude de faisabilité d'un parking de dissuasion pour voitures et camping cars sur les terrains de la Galiote à Mers-les-Bains

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe sur l'engagement de cette opération préalablement à son inscription au Budget Primitif 2010 du Syndicat Mixte après obtention des financements.

22 - Ile aux Oiseaux II – Acte de vente par le Syndicat Mixte au profit de la SNC « Quend Loisirs »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet acte de vente.

DESTINATION BAIE DE SOMME

23 - Gestion du personnel

23/1 - Apprentissage et contrats aidés

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, à concurrence d'un maximum de 11, les différents contrats de professionnalisation tels que figurant dans le tableau.

| Année 2008- 2009 | | | |
|------------------|----------------------------------|------------|----------------|
| CAE (public) | contrats de professionnalisation | | |
| | Privés | publics | niveau |
| 1 | COM | | |
| 1 | Finances | | |
| 1 | M.Naturels | | |
| 1 | M.Naturels | | |
| 0 | vacant | | |
| 4 | Total CAE | | |
| 0 | | Finances | |
| 1 | | COM | Bac pro |
| 1 | | Parc | BTS |
| 1 | | Parc | BTS |
| 1 | | Parc | Bac pro |
| 1 | | Maison | Bac + 3 |
| 1 | | Valloires | Bac pro |
| 1 | | Valloires | Bac pro |
| 1 | | Valloires | BEPA |
| 1 | | Golf | Moniteur |
| 1 | | Cap Hornu | CAP cuisine |
| 1 | | Cap Hornu | CAP restaurant |
| 0 | | Aqua | |
| 0 | | RH | |
| 0 | | M.Naturels | |
| 0 | | M.Naturels | |
| 0 | | M.Naturels | |

11 Total "alternance"

15 Total Syndicat Mixte

 nouveaux bénéficiaires en 2009/2010

| Année 2009- 2010 | | | |
|------------------|----------------------------------|------------|-------------|
| CAE (public) | contrats de professionnalisation | | |
| | Privés | publics | niveau |
| 0 | vacant | | |
| 1 | Finances | | |
| 1 | M.Naturels | | |
| 1 | M.Naturels | | |
| 0 | vacant | | |
| 3 | Total CAE | | |
| 1 | | Finances | Bac pro |
| 1 | | COM | Bac pro |
| 0 | | Parc | |
| 0 | | Parc | |
| 0 | | Parc | |
| 0 | | Maison | |
| 1 | | Valloires | BEPA |
| 1 | | Valloires | BP Paysager |
| 0 | | Valloires | |
| 1 | | Golf | Moniteur |
| 1 | | Cap Hornu | CAP cuisine |
| 1 | | Cap Hornu | CAP jardin |
| 0 | | Aqua | |
| 1 | | RH | Bac +3 |
| 1 | | M.Naturels | BTS |
| 1 | | M.Naturels | BTS |
| 1 | | M.Naturels | Bac pro |

11 Total "alternance"

14 Total Syndicat Mixte

 doublants pour un an seulement

MOBILITE INTERNE

23/2 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui le nomme chef de cuisine au Parc du Marquenterre à compter du 1^{er} novembre 2009.

23/3 – Parc du Marquenterre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant qui la nomme cuisinière à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu à compter du 1^{er} novembre 2009.

23/4 - Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président :

- *à signer l'avenant qui lui confie l'intérim de la fonction de responsable du restaurant à compter du 1^{er} novembre 2009,*
- *ainsi qu'à verser à ce dernier une prime exceptionnelle dont le montant correspondra à la différence entre sa nouvelle rémunération et son salaire, multipliée par quatre pour les mois de juillet, août, septembre et octobre.*

24 - Produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à admettre les titres en non valeur pour un montant total de 16 364,92 €.

25 - Accords commerciaux 2009 – 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur les accords commerciaux et autorise le Président à signer la convention cadre jointe à la présente délibération.

26 - Approbation du document unique

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le contenu du document unique.

27 - Charte Baie de Somme "Zéro Carbone"

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur le projet d'adhésion à cette charte, jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

28 - Eductour au profit des étudiants en BTS "Tourisme" du Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire bénéficier gratuitement un éductour aux étudiants en BTS "Tourisme" du Lycée Boucher de Perthes d'Abbeville.

28 Bis - Action en faveur des scolaires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire bénéficier gratuitement la classe de 24 élèves et 3 accompagnateurs dépendant du RPI de Vaux-sur-Somme.

29 - Approbation des tarifs 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les propositions tarifaires 2010 des sites de Destination Baie de Somme.

30 - Evolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- *confirme la décision d'engager ce programme sur la base des éléments descriptifs et financiers précisés au présent rapport,*
- *autorise le Président à élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises ainsi qu'à lancer la consultation correspondante et à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.*

31 - Comptabilité de la Régie Destination Baie de Somme - Autorisation d'ester en justice

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président :

- *à ester en justice,*
- *à missionner un cabinet d'avocats à cet effet*
- *à prendre toute disposition de nature à assurer la défense des intérêts du Syndicat Mixte dans cette affaire.*

RAPPORTS D'INFORMATION

32 - Fréquentation des sites de Destination Baie de Somme

33 - Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de juillet et août 2009

34 - Date et lieu des prochaines réunions du comité syndical

Le Président,

Jean-Claude BUISINE